LMF/FE/LL/VM/2021-193

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensembles, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

Décide :

<u>Article 1</u>: Madame Justine DE LA ROCHE, Directrice, est chargée des fonctions de Directrice déléguée du Pôle EHPAD-USLD du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

Madame Justine DE LA ROCHE est également coordinatrice de la filière gériatrique du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

<u>Article 2</u>: Madame Justine DE LA ROCHE a compétence pour l'organisation et le fonctionnement, dans les limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires, des établissements placés sous sa responsabilité, à savoir les résidences Marguerite Rousselet, Roux, Rœderer-Boisseau et Wilson.

A ce titre, elle a notamment compétence pour la mise en œuvre des règles de sécurité, les relations avec les usagers et leur famille en lien avec la Direction de la Qualité, Gestion des Risques et Relation des Usagers, les relations avec les organismes sociaux, l'admission des hébergés et patients, d'une façon générale, pour tous actes de gestion et d'organisation relevant de la direction desdits établissements.

Article 3: Madame Justine DE LA ROCHE assure également, en liaison avec l'équipe responsable de Pôle (médecin et cadre supérieur) et les différentes Directions fonctionnelles, le suivi du fonctionnement, de l'activité, de la qualité de la prise en charge et des résultats, impulse la mise en œuvre des mesures d'efficience, participe à la définition des moyens, à l'élaboration du projet et du contrat du pôle, ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique d'intéressement.

<u>Article 4</u>: Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Justine DE LA ROCHE pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à : Madame la Directrice Générale du C. H. U. de Reims 45, Rue Cognacq-Jay 51092 Reims Codex

<u>Article 5</u>: La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance et Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1^{er} septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature référencée LMF/FE/LL/VM/2021-193 le:

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Justine DE LA ROCHE	Directuie	70	AAA